

# **C / ANNEXES**

---

- ✚ **Arrêté de désignation du commissaire enquêteur**
- ✚ **Arrêté de prescription d'ouverture de l'enquête**
- ✚ **Parutions dans la presse**
- ✚ **AVIS mis à l'affichage**
- ✚ **Relevé des observations (registre papier-registre dématérialisé-lettres et documents)**
- ✚ **Procès verbal de synthèse des observations et réponses du Maître d'ouvrage**
- ✚ **Certificats d'affichage**
- ✚ **Autres lettres et documents**

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE MONTPELLIER

6, rue Pitot  
CS 99002

34063 MONTPELLIER CEDEX 02

Téléphone : 04.67.54.81.00

Télécopie : cf site internet

Greffes ouvert du lundi au vendredi de  
08h30 à 12h30 - 13h30 à 17h00

E22000022 / 34

Monsieur Richard FORMET  
Le Clos des Oliviers  
4, avenue de la Ginesto  
11120 GINESTAS

Dossier n° : E22000022 / 34  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Objet :** Enquête publique relative au projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Roquefort-des-Corbières (AUDE) aux lieux-dits "L'Amérique" et "Les Murtres".

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal vous a désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En application de l'article L. 123-5 du code de l'environnement, je vous remercie de me faire parvenir, par retour de courrier, la déclaration sur l'honneur ci-jointe dûment complétée et signée, dans l'hypothèse où l'original n'a pas encore été transmis au président du tribunal administratif.

Je vous rappelle qu'en application des dispositions de l'article R. 123-19 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur transmet à l'autorité organisatrice l'exemplaire du dossier de l'enquête accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif, dans les délais légalement définis par l'article L. 123-15.

**Afin de permettre le règlement futur de vos indemnités et le versement des cotisations et contributions sociales, vous voudrez bien adresser au tribunal, à l'issue de l'enquête publique, votre état de frais dûment complété accompagné des justificatifs ainsi que l'original d'un RIB ou RIP et  votre numéro de sécurité sociale indiqué sur la fiche de renseignements.**

Autorité organisatrice PREF 11 – Contact / Mme GOUSVINSKI – Tél : 04 68 10 29 44.

DECISION DU

22/02/2022

N° E22000022 /34

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE  
MONTPELLIER

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision portant désignation d'un commissaire-enquêteur**

**CODE : 2**

Vu enregistrée le 17/02/2022, la lettre par laquelle Monsieur le Préfet de l'Aude demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative *au projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Roquefort-des-Corbières (AUDE) aux lieux-dits "L'Améric" et "Les Murtres"* ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 1<sup>er</sup> mai 2021 par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué M. Louis-Noël LAFAY, premier conseiller, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Richard FORMET est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par le porteur de projet, la société DHAMMA ENERGY DEVELOPMENT en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet de l'Aude, à Monsieur le Maire de ROQUEFORT-des-CORBIERES, à Monsieur le Directeur de la société DHAMMA ENERGY DEVELOPMENT et à Monsieur Richard FORMET.

Fait à Montpellier, le 22/02/2022

Le Magistrat-délégué,

  
Louis-Noël LAFAY



**PRÉFET  
DE L'AUDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Bureau de l'environnement et  
de l'aménagement du territoire**

*Vu*  
~~Richard FORMET  
Commissaire enquêteur~~

**Secrétariat général  
Direction du pilotage des politiques  
publiques et de l'appui territorial**

### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

relatif à l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de Roquefort-des-Corbières aux lieux-dits « L'Améric » et « Les Murtres », déposée par la société « DHAMMA ENERGY DEVELOPMENT »

Le préfet de l'Aude,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code de l'environnement ;

VU la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique ;

VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (I) ;

VU le décret n°2009-1414 du 19 novembre 2009 relatif aux procédures administratives applicables à certains ouvrages de production d'électricité ;

VU l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus à l'article R.123-11 du code de l'environnement ;

VU la demande de permis de construire n° 011 322 20 L0011 déposée le 04/08/2020, sollicitée par la société « DHAMMA ENERGY DEVELOPMENT », représentée par son directeur développement France, M. Semir CHAHED, relative à la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Roquefort-des-Corbières aux lieux-dits « L'Améric » et « Les Murtres » ;

VU les pièces du dossier présenté, et notamment l'étude d'impact et son résumé non technique, conformément aux dispositions des articles R.122-1 et suivants du code de l'environnement ;

VU les avis recueillis au cours de l'instruction ;

VU l'avis du 09 juillet 2021 de l'autorité de l'État compétente en matière d'environnement ;

VU la décision n° E22000022/34 du 22 février 2022 de M. le président du tribunal administratif de Montpellier désignant M. Richard FORMET, officier de gendarmerie, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur, chargé de conduire l'enquête publique au titre des dispositions du code de l'environnement ;

52, rue Jean Bringer - 11836 CARCASSONNE cedex 09  
Tél : 04.68.10.29.44  
[djedjika.gouzvinski@aude.gouv.fr](mailto:djedjika.gouzvinski@aude.gouv.fr)

VU la concertation avec le commissaire enquêteur pour l'organisation de l'enquête publique conformément à l'article R.123-9 du code de l'environnement ;

VU le décret du 10 juin 2020 portant nomination de M. Simon CHASSARD en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Aude ;

VU le décret du 17 février 2021 portant nomination de M. Thierry BONNIER, en qualité de préfet de l'Aude ;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation sanitaire liée à la propagation de la covid-19, l'enquête publique devra être organisée dans le respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale, incluant notamment les gestes barrières ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Aude ;

### ARRÊTE

#### **ARTICLE 1 : Objet et durée de l'enquête publique**

Il sera procédé à une enquête publique du mardi 10 mai 2022 au mercredi 08 juin 2022 inclus, soit une durée de 30 jours consécutifs, portant sur :

- la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 Kwc sur la commune de Roquefort-des-Corbières aux lieux-dits « L'Améric » et « Les Murtres » déposée par la société « DHAMMA ENERGY DEVELOPMENT ».

#### Caractéristiques principales du projet :

Le projet situé sur la commune de Roquefort-des-Corbières porte sur la création d'une centrale photovoltaïque destinée à la production d'électricité sur une emprise foncière de 10,5ha située aux lieux-dits « L'Améric » et « Les Murtres » sur le territoire communal de Roquefort-des-Corbières.

Le parc se situe sur d'anciennes parcelles viticoles et de garrigues.

Le parc produira 4,59 MWh sur une surface clôturée de 6,7ha comprenant des panneaux sur structure fixe de hauteur 3,16m ainsi que des pistes internes/externes et des bâtiments techniques sur 120m<sup>2</sup>.

#### **ARTICLE 2 : Désignation du commissaire enquêteur**

M. Richard FORMET est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du 22 février 2022 de M. le président du tribunal administratif de Montpellier.

#### **ARTICLE 3 : Déroulement de l'enquête**

La commune de Roquefort-des-Corbières est désignée siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, seront mis à la disposition du public, en version papier, à la mairie de Roquefort-des-Corbières – 1 rue de la Mairie – 11540 Roquefort-des-Corbières, aux jours et heures d'ouverture au public :

- en consultation, le dossier d'enquête, constitué conformément à l'article R.123-8 du code de l'environnement, comprenant, notamment, l'étude d'impact, son résumé non technique et l'avis de la MRAe en qualité d'autorité environnementale ;
- pour recueillir, s'il y a lieu, les observations et propositions écrites du public, un registre unique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête publique.

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/3008>
- à partir du site internet des services de l'État dans l'Aude, au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- sur un poste informatique dédié à l'enquête publique, accessible gratuitement à la mairie de Roquefort-des-Corbières aux jours et heures d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public sur ce projet peuvent être consignées par voie électronique :

- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/3008>
- par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-3008@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-3008@registre-dematerialise.fr)

Les observations relatives au projet pourront aussi être envoyées avant la clôture de l'enquête :

- par courrier à la mairie de Roquefort-des-Corbières – 1 rue de la Mairie – 11540 Roquefort-des-Corbières – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque aux lieux-dits « L'Améric » et « Les Murtres »)

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête en version papier et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

**Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture le 10 mai 2022 et après la date de clôture de l'enquête le 08 juin 2022 ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.**

Conformément aux dispositions de l'article L.123-11 du Code de l'Environnement, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci auprès de la préfecture de l'Aude (direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement.

#### **ARTICLE 4 : Lieu des permanences du commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Roquefort-des-Corbières – 1 rue de la Mairie :

- mardi 10 mai 2022 de 09h à 12h,
- lundi 23 mai 2022 de 15 h à 18h,
- mercredi 08 juin 2022 de 14h à 17h.

#### **ARTICLE 5 : Publicité de l'enquête**

##### Publicité dans la presse :

Un avis au public, portant les indications mentionnées à l'article R.123-9 du code de l'environnement, sera publié par les soins du préfet et aux frais du demandeur, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans ses huit premiers jours dans deux journaux diffusés dans le département de l'Aude.

##### Publicité par affichage :

Cet avis sera en outre affiché en mairie(s) de Roquefort-des-Corbières, La Palme, Caves, Feuilla, Fraissé-des-Corbières, Villesèque-des-Corbières, Portel-des-Corbières, Sigean et Port-la-Nouvelle, dans les endroits habituellement réservés à cet effet, et dans la mesure du possible, publié par tout autre procédé en usage dans la commune, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée.

L'accomplissement de cette formalité devra être justifié par un certificat de chacun des maires des communes susvisées, établi à la clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité majeure justifiée, il sera procédé par les soins du responsable du projet à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Ces affichages devront être visibles et lisibles de la ou, s'il y a lieu, des voies publiques et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 09 septembre 2021 de Mme la Ministre de la transition écologique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement.

#### Publicité sur internet :

Cet avis sera également publié sur le site internet :

- des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :  
<http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- sur le site internet comportant le dossier et le registre dématérialisé, au lien suivant :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/3008>

#### **ARTICLE 6 : Avis de l'autorité environnementale**

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement ; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique.

Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à l'autorité environnementale qui a émis un avis le 09 juillet 2021. L'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête publique et sera consultable :

- sur le site internet de la MRAe Occitanie :  
<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/occitanie-r21.html>

#### **ARTICLE 7 : Informations complémentaires**

La personne responsable du projet est M. Semir CHAHED – Directeur développement France de la société « DHAMMA ENERGY DEVELOPMENT » – 4 avenue du Maréchal Foch – 95100 ARGENTEUIL. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à M. Pascal OBERLING – chef de projet - mobile : 0682 197 738

@ : [poberling@dhammaenergy.com](mailto:poberling@dhammaenergy.com)

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation sur la demande de permis de construire susvisée est le préfet de l'Aude. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer. En cas de défaut de notification au demandeur d'une décision expresse au terme du délai de deux mois, le silence gardé vaudra décision implicite de rejet conformément à l'article R.424-2 du code de l'urbanisme.

#### **ARTICLE 8 : Clôture de l'enquête et rencontre avec le maître d'ouvrage**

À l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

#### **ARTICLE 9 : Rapport d'enquête et conclusions**

À compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour établir et transmettre au préfet de l'Aude un rapport conforme aux dispositions de l'article R.123-19 du code de l'environnement. Son rapport sera accompagné :

- de/des exemplaire(s) du dossier soumis à l'enquête ;
- du/des registres ;
- des pièces annexées.

Ses conclusions feront l'objet d'une présentation séparée précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à M. le président du tribunal administratif de Montpellier.

Dès réception du rapport et des conclusions par le préfet de l'Aude, celui-ci en adressera copie :

- au responsable du projet,
- à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête.

**ARTICLE 10 : Mise à disposition du rapport et des conclusions**

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- en mairie de Roquefort-des-Corbières ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet de l'enquête publique, au lien suivant :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/3008>;
- et publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Aude :  
<http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

**ARTICLE 11 : Exécution**

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aude, le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude, les maires des communes de Roquefort-des-Corbières, La Palme, Caves, Feuilla, Fraissé-des-Corbières, Villesèque-des-Corbières, Portel-des-Corbières, Sigean et Port-la-Nouvelle, la société « DHAMMA ENERGY DEVELOPMENT » et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Carcassonne, le 11 avril 2022

Pour le préfet et par délégation  
Le secrétaire général de la préfecture de  
l'Aude

Simon CHASSARD





ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

RÉSULTATS FINANCIERS

AVIS PUBLICS ENQUÊTES PUBLIQUES



AVIS ENQUETE PUBLIQUE portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 Kwc sur la commune de Roquefort-des-Corbieres aux lieux-dits 'L'Améric' et 'Les Mures' déposée par la société 'DHAMMA ENERGY DEVELOPMENT'

Par arrêté préfectoral du 14 avril 2022 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est inscrite du 10 mai 2022 au 08 juillet 2022 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'état de l'air, en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable.

Le commissaire enquêteur est M. Richard FORMET, Officier de gendarmerie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après autorisation de l'arrêté.

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête ; par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Roquefort-des-Corbieres - 1 rue de la Mairie - 11540 Roquefort-des-Corbieres - à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque 'L'Améric' et 'Les Mures').

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête ; en mairie de Roquefort-des-Corbieres ; à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) ; sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/0308

AVIS AU PUBLIC Commune de Villeneuve Minervois Modification n°3 du plan local d'urbanisme

Le public est informé que par arrêté municipal du 7 avril 2022, le conseil municipal a prescrit l'enquête publique relative à la modification du plan local d'urbanisme de la commune de VILLENEUVE MINERVOIS.

Monsieur MARTINEZ Georges, relais de la fonction publique territoriale a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. Le Président du Tribunal Administratif.

Le dossier de la modification n°3 du PLU et un registre où seront consignées les observations et remarques du public seront soumis à l'enquête publique durant 30 jours en mairie de VILLENEUVE MINERVOIS du mardi 22 au 10 juin 2022 à 18h, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie du Lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 17h à 18h30 et le Vendredi de 9h à 12h30 et de 16h à 18h.

Monsieur le Commissaire-enquêteur recevra le public en Mairie de VILLENEUVE MINERVOIS : le lundi 9 mai 2022 de 9 heures à 12 heures, le jeudi 19 mai 2022 de 14 heures à 16 heures, le vendredi 10 juin 2022 de 16 heures à 18 heures.

AVIS ADMINISTRATIFS



COMPTE ADMINISTRATIF 2021 Budget Principal Informations financières - RATIOS (données synthétiques) sur la situation du Département de l'AUDE

Dépenses réelles de fonctionnement par habitant 1 241,18 euros
Produit des impositions directes par habitant 41,69 euros
Recettes réelles de fonctionnement par habitant 1 431,92 euros
Dépenses d'équipement brut par habitant 126,93 euros
Encours de la dette par habitant 594,61 euros

Le compte administratif 2021 et ses annexes sont à disposition du public : - Au Conseil départemental de l'Aude, Plateau de Graulles - allée Raymond Courrière à CARCASSONNE.



BUDGET 2022 Budget Principal Informations financières - RATIOS (données synthétiques) sur la situation du Département de l'AUDE

Dépenses réelles de fonctionnement par habitant 1 323,88 euros
Produit des impositions directes par habitant 36,72 euros
Recettes réelles de fonctionnement par habitant 1 413,48 euros
Dépenses d'équipement brut par habitant 174,82 euros
Encours de la dette par habitant 594,61 euros

Le budget 2022 et ses annexes sont à disposition du public : - Au Conseil départemental de l'Aude, Plateau de Graulles - allée Raymond Courrière à CARCASSONNE.

VE DES SOCIÉTÉS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - 555006068 RCS Perpignan

Jeudi 12 mai 2022 à 18h00
Cinéma CGR
21 Croix du Sud - Route de Perpignan
11100 NARBONNE

- avec l'ordre de jour suivant : - Présentation du rapport de gestion - Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes - Approbation des comptes et du projet de répartition des excédents, qu'ils aient été réalisés (1ère résolution) - Attribution du dividende (2ème résolution) - Approbation des comptes consolidés (3ème résolution) - Approbation du rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées (4ème résolution) - Avis sur l'ensemble global des rémunérations de la « population régulée » (5ème résolution) - Renouvellement du mandat d'Administrateur de Didier CHARRIER (6ème résolution) - Renouvellement du mandat d'Administrateur de Karine PUGET (7ème résolution) - Prise d'acte de la démission d'Alain PENCHINAT en tant qu'Administrateur et de son non-remplacement (8ème résolution) - Ratification de la nomination d'Alain PENCHINAT en tant que Censeur (9ème résolution) - Fixation du plafond du montant global des indemnités compensatoires (10ème résolution) - Etat du capital social au 31 décembre 2021 (11ème résolution) - Pouvant aux porteurs pour l'accomplissement des formalités Légales (12ème résolution)

Le Conseil d'Administration

Bourse

Table with market indices: CAC 40 (+1.36%), Dow Jones (+0.60%), and various stock indices like SBF 120, SBF 100, etc.

Table with stock market results: Valeurs, Devise, Vale, %Ch, %V, %D, %R, %S, %T, %U, %V, %W, %X, %Y, %Z

Table with commodities: MATIÈRES PREMIÈRES (Baril à Londres), DEVISES (Dollar, Euro, Livre), MARCHÉ DE L'OR (Liquot de 1KG, Pca 20 USD, Pca 20F)

Les petites annonces entre particuliers. Votre rendez-vous Automobile. Parution lundi, mercredi, vendredi. 04 3000 7000

Redigez votre petite annonce (En majuscule, sans abréviation avec un espace entre chaque mot)

Choisissez votre formule et votre édition (Tarifs T.T.C. - 5 lignes + internet inclus).

Automobile - Sans photo. Formule trio • simple (3 jours) 31€ (toutes éditions). Formule trio • 2 semaines (6 jours) 41€ (toutes éditions). Formule trio • 3 semaines (9 jours) 48,50€ (toutes éditions). Ligne supplémentaire 6€ (toutes éditions).

Par courrier Votre annonce passera sous 48 h après réception de votre règlement, selon le jour de parution. Remplissez ce bon de commande et renvoyez-le avec votre chèque bancaire à l'ordre de : L'AGENCE MidiMédia - Service petites annonces - Rue du Mas de Grille - 34430 Saint-Jean-de-Védas

Form fields for Name, Address, City, and Postal Code.

Gagnez du temps et contactez-nous par téléphone. Votre annonce avec paiement par carte bancaire au 04 3000 7000 service particuliers.

2ème édition (appel)

# L'automobile

du Languedoc-Roussillon et de l'Aveyron

Vos petites annonces les lundis, mercredis et vendredis

# Midi Libre

avec

**IMMO-AUTO-DIVERS**  
**04 3000 7000**  
**EMPLOI**  
**04 3000 9000**

vendredi 13 mai 2022

Téléphonez avant 12 h, payez par Carte Bancaire. Votre annonce dans le journal sous 48 h (selon le jour de parution le plus proche)

## AUTOMOBILES VENTE

**Citroen**  
**Autres**

C3 III 11500 €  
Garage Paris Freres 04.67.47.71.41



**Citroen C3**  
C3-III 6500 €  
Garage Paris Freres 04.67.47.71.41



**Peugeot**  
**Autres**

2008 15900 €  
Garage Paris Freres 04.67.47.71.41



**Peugeot 2008**  
Peugeot 2008 Blanche 130 cv active, caméra de recul, 2021/03/2015, 15550 km, garantie 12 mois, spotarc, 8300 €  
Garage Paris Freres 04.67.47.71.41



**Peugeot 2008**  
Peugeot 2008 PureTech 110cv, 4x4, 2021/03/2015, caméra de recul, 2021/03/2015, 15550 km, garantie 12 mois, spotarc, 8300 €  
Garage Paris Freres 04.67.47.71.41



**Peugeot 208**  
Peugeot 208 Blanche 110cv, 4x4, 2021/03/2015, caméra de recul, 2021/03/2015, 15550 km, garantie 12 mois, spotarc, 8300 €  
Garage Paris Freres 04.67.47.71.41



**Autres genres**  
**Utilitaires**

TRAFIC FG III (F63) 17100 €  
Garage Paris Freres 04.67.47.71.41



**BERLINGO II** 11800 €  
berlingo n4100 du 07/2016 12700km, pack business, clim, 6 places, séparation habitacle double, et alléchant boite vitesse garantie via recuparable 9200 €  
NMTB SARL 04.67.87.25.32



**DAILY CCB III** 26800 €  
Iveco 35c13 3t6 du 12/2016 15000km, pack all-cadre haut, benne 9m, 20m, alliage d'aluminium, clim, 6 places, boite vitesse garantie via recuparable 24000 €  
NMTB SARL 04.67.87.25.32



**KANGOO EXPRESS II (F61)** 9500 €  
Kangoo 4b-60 du 06/2018 10500km, climat, pack elec, démarrage automatique de direction, alléchant, boite vitesse garantie via recuparable 79000 €  
NMTB SARL 04.67.87.25.32



**KANGOO EXPRESS II (F61)** 9200 €  
Kangoo 4b-60 du 03/2016 13700km, pack actif, clim, 2 places, séparation habitacle double, et alléchant, boite vitesse garantie via recuparable 79000 €  
NMTB SARL 04.67.87.25.32



**KANGOO EXPRESS II (F61)** 9900 €  
Kangoo 4b-60v pack confort d. 07/2014 18000km, 2 places, séparation habitacle double, et alléchant, boite vitesse garantie via recuparable 12500 €  
NMTB SARL 04.67.87.25.32



**VIVARO FG II** 15400 €  
Vivaro 14200km, clim, séparation habitacle double, et alléchant, boite vitesse garantie via recuparable 12500 €  
NMTB SARL 04.67.87.25.32



**ACHÈTE CASH**  
A votre service depuis 2007  
Tous véhicules, utilitaires, voitures anciennes, camions PL, camping-car, 4x4, engins BTM...  
Même en panne, fort km, accidentés, gagés, rouillés ou pas.  
Chèque de banque ou espèces.  
**BY AUTOS**  
06 40 94 50 74

**BONNES AFFAIRES**  
**Maison**  
**Meuble Déco. et brocante**  
**DECORATEUR Achète**  
Mobilier, Luminaire, Objet Design des années 50 à 80, Mobilier d'Architecte Table basse, Luminaire et Sculpture en Céramique des années 50 à 80.  
Tél. 06.60.66.30.20

**ANTIQUAIRE montpelliérain achète**  
meubles anciens, tableaux, sculptures bronze, pendules, toutes montres anciennes, mécanique...  
Me déplace  
Tél. 04.67.12.18.34

**Contacts Rencontres**  
**Amitiés Sorties**  
L'AVIGNON-COBIÈRES ALERÇON - 11, 706 allée, non fum. ch. F. 65-70€ non fum. Entre sa ref écrite sa ref. N° 765646 - à l'Agence de proximité rue du Mas de Grille 34430 St Jean de Vedàs

**Détente**  
CARCASSONNE. très jolie TRAIN, LINCA, appartement 3 pièces, 2 pièces, 1 pièce, 4 pièces, 5 pièces, 6 pièces. Tél. 04.61.29.94.70 (S.84) 229 816

**Malrimonial Rencontre**  
**unicis**  
Tél. 06 26 04 76 08

**FranceDUO**  
Rencontre Sérieuse  
Informez-vous  
04 68 32 08 10

**Professeur OUMAR** (5521504944)  
GRAND MÉDIUM - GRAND GUISSEUR  
Célèbre don de naissance de père en fils. 20 ans d'expérience. Connu dans le monde entier. Possibilité de vous parler du présent, du passé et de l'avenir. Abandon du tabac et de l'alcool. Fait revenir l'être aimé quelque soit la raison du départ. Chance au jeu, au commerce. Travail sérieux et garanti, durable. Réussit là où les autres ont échoué.  
N'hésitez pas à me contacter.  
07 88 67 18 14 PAIEMENT APRÈS RÉSULTATS

**MICHEL SIMOND**  
CESSION/REPRISE DE COMMERCE ET D'ENTREPRISES  
Vous souhaitez CÉDER/REPRENDRE un commerce ou une entreprise ?  
BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT À 360°  
Analyse, évaluation gratuite, mise en relation, négociation, structuration, optimisation des modalités de cession, montage financier, accompagnement bancaire... dans la plus grande confidentialité.

ARIÈGE - AUDE - ANDORRE MS NARBONNE 04 68 57 14 15 narbonne@msimond.fr  
PYRÉNÉES-ORIENTALES MS PERPIGNAN 04 68 820 820 perpiignan@msimond.fr

**FranceDUO**  
Rencontre Sérieuse  
Informez-vous  
04 68 32 08 10

**FranceDUO**  
Rencontre Sérieuse  
Informez-vous  
04 68 32 08 10

**FranceDUO**  
Rencontre Sérieuse  
Informez-vous  
04 68 32 08 10

**FranceDUO**  
Rencontre Sérieuse  
Informez-vous  
04 68 32 08 10

**ni club ni agence!**  
**POINT RENCONTRE MAGAZINE**  
vous souhaitez participer à une rencontre avec leur téléphone pour des rencontres sérieuses sur votre région  
documentation gratuite  
Vous êtes intéressé, appel gratuit  
0 800 22 88 02  
www.prmag.fr

**Téléphone Rose**  
05 61 07 69 69

**CHANTAL** Nouvelle dans le département suite mutation ch. à faire des connaissances (Hom & H&H).  
Tél moi pr rdv au 0895.69.11.82

**Antiquaire achète**  
Manteaux de fourrure, tableaux et meubles anciens, achat d'or, arts asiatiques, sculptures et pendules anciennes, montres et armes anciennes...  
06 80 66 30 57 - 04 23 10 01 02  
ysecula@orange.fr - site : www.antiquaires-yes-secula.fr  
Mr Yves SECULA

**Antiquaire achète**  
Manteaux de fourrure, tableaux et meubles anciens, achat d'or, arts asiatiques, sculptures et pendules anciennes, montres et armes anciennes...  
06 80 66 30 57 - 04 23 10 01 02  
ysecula@orange.fr - site : www.antiquaires-yes-secula.fr  
Mr Yves SECULA

## ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

M. le Maire du département de l'Aude préfère les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral sur les départements 11, 12, 30, 34 et 48. Conformément à l'article du ministère de la culture et de la communication du 19 novembre 2021 relatif à la transcription et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, modifié par le n° 53-4 du 14 janvier 1955 relatif aux modalités de publication et de la loi n° 2011-1547 du 28 décembre 2011 relative à l'information des annonceurs, les annonces judiciaires et légales et les annonces de commerce dans une base de données multi-état centralisée.  
Le tarif au caractère est fixé à 0,8318€ pour chaque signe au espace.  
Contact : L'Agence Tél. 04.67.87.19.15 ou 04.3000.9000  
Courriel annonces.legales@midielibre.com

**AVIS PUBLICS**  
**ENQUÊTES PUBLIQUES**

**RAPPEL AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE**  
portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 kWc sur la commune de Roquefort-des-Corbieres aux lieux-dits "L'Améric" et "Les Murtres" déposée par la société "DHAMMA ENERGY DEVELOPMENT"

Par arrêté préfectoral du 11 avril 2022 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du 10 mai 2022 au 08 juin 2022 inclus.  
Caractéristiques principales du projet :  
Le projet est situé sur la commune de Roquefort-des-Corbieres porte sur la création d'une centrale photovoltaïque destinée à la production d'électricité sur une emprise foncière de 10,5ha situées aux lieux-dits "L'Améric" et "Les Murtres" sur la commune de Roquefort-des-Corbieres.  
Le parc se situe sur d'anciennes parcelles viticoles et de garigues.  
Le parc produira 4,59 MWc sur une surface déployée de 6,7ha comprenant des panneaux au structure fixe de hauteur 3,10m ainsi que des postes intermédiaires et des bornes techniques sur 120m.  
Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sur la statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé sur le dossier de délais de deux mois mentionnés à l'article L423-32 du code de l'urbanisme.  
Le commissaire enquêteur est M. Richard FORMET, Officier de gendarmerie, en retraite, en cas d'empêchement, le commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interdiction de l'enquête.  
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la Mairie, est mis à disposition au public à l'adresse suivante :  
- en version papier à la mairie de Roquefort-des-Corbieres, siège de l'enquête - 1 rue de la Mairie - 11540 Roquefort-des-Corbieres, aux jours et heures d'ouverture au public.  
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/0006>  
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude au lien suivant : <http://www.iaudetext.com/fr-photonovoltaique-1674.html>  
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Roquefort-des-Corbieres aux jours et heures d'ouverture au public.  
Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire, dès la publication de l'avis de l'ouverture de l'enquête.  
Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :  
- sur le registre d'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/0006>  
- au bureau de l'enquête, ouvert uniquement à la mairie de Roquefort-des-Corbieres.  
Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :  
- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Roquefort-des-Corbieres - 1 rue de la Mairie - 11540 Roquefort-des-Corbieres. S'agissant de l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque "L'Améric" et "Les Murtres"). Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.  
- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [enquete-publique-3008@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-3008@registre-dematerialise.fr)  
Le commissaire enquêteur est :  
- Roquefort-des-Corbieres, La Palme, Carves, Foillat, Fraissé-des-Corbieres, Villabonne-des-Corbieres, Poysses-Corbieres, Sigean et Pont-de-Nouère.  
Le commissaire enquêteur recevra les observations au public à la mairie de Roquefort-des-Corbieres - 1 rue de la Mairie :  
- mardi 10 mai 2022 de 9h à 12h,  
- lundi 23 mai 2022 de 15h à 18h,  
- mercredi 06 juin 2022 de 14h à 17h.  
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :  
- au bureau de l'enquête de Roquefort-des-Corbieres ;  
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituelles d'ouverture ;  
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/0006>  
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.iaudetext.com/fr-photonovoltaique-1674.html>  
La personne responsable du projet est M. Samir CHAHED - Directeur développement France de la société - DHAMMA ENERGY DEVELOPMENT - 4 avenue du Maréchal Foch - 95100 ARGENTEUIL. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à M. Pascal OBERLING - chef de projet - mobile : 06.92.19.77.38  
@ : pobefring@dhammaenergy.com

**Loisirs**  
**Art, collections, grands crus**  
**COLLECTEURNEUR**  
ACHÈTE GRANDS VINS  
PAIEMENT COMPTANT  
Bourgeois, Bordeaux, Champagne, Côtes du Rhône, Alsace ancienne, Cognac, rhum, chartreuse, whisky, calvados, rhododendron d'Alsace.  
06.74.16.07.78

**Achète**  
VIOLONS 1000€ minimum  
VIOLONCELLES 5000€ minimum  
Venez nous rejoindre à domicile!  
06 30 14 67 32

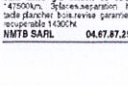
**Services**  
**Santé et bien être**  
Cherche hypnothérapeute pour un travail en état de transe profond et de conscience. Surtout à l'heure actuelle, en France en 2022, il est important de se faire accompagner pour se libérer de ses blocages. Votre candidature sera ainsi communiquée plus vite à l'entreprise.

**Travaux Maison et extérieur**  
Réalis travaux de peinture exterie, clausure, pose de verre, CAP, clôture, pose de briques, pose de carreaux, etc.  
06 20 20 54 56  
Vous souhaitez répondre à une annonce par Internet? Cliquez sur le bouton "répondre". Nous pourrions ainsi transmettre votre coordonnées à l'annonceur. Votre candidature sera ainsi communiquée plus vite à l'entreprise.

**Legale-online.fr**  
au contact-midi-libre  
04 3000 2020

**6 départements**  
AVEYRON LOZÈRE GARD HÉRAULT AUDE P.O.  
en 48 heures

**Autres genres**  
**Utilitaires**  
TRAFIC FG III (F63) 17100 €  
Garage Paris Freres 04.67.47.71.41



**ACHÈTE CASH**  
A votre service depuis 2007  
Tous véhicules, utilitaires, voitures anciennes, camions PL, camping-car, 4x4, engins BTM...  
Même en panne, fort km, accidentés, gagés, rouillés ou pas.  
Chèque de banque ou espèces.  
**BY AUTOS**  
06 40 94 50 74



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KwC sur la commune de Roquefort-des-Corbières aux lieux-dits « L'Améric » et « Les Murtres » déposée par la société « DHAMMA ENERGY DEVELOPMENT »

Par arrêté préfectoral du 11 avril 2022 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du 10 mai 2022 au 08 juin 2022 inclus.

## Caractéristiques principales du projet :

Le projet situé sur la commune de Roquefort-des-Corbières porte sur la création d'une centrale photovoltaïque destinée à la production d'électricité sur une emprise foncière de 10,5ha située aux lieux-dits « L'Améric » et « Les Murtres » sur le territoire communal de Roquefort-des-Corbières.

Le parc se situe sur d'anciennes parcelles viticoles et de garrigues.

Le parc produira 4,59 MWh sur une surface clôturée de 6,7ha comprenant des panneaux sur structure fixe de hauteur 3,16m ainsi que des pistes internes/externes et des bâtiments techniques sur 120m<sup>2</sup>.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant suris à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Richard FORMET, Officier de gendarmerie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Roquefort-des-Corbières, siège de l'enquête – 1 rue de la Mairie – 11540 Roquefort-des-Corbières, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/3008>

politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Roquefort-des-Corbières .
- sur le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/3008>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Roquefort-des-Corbières – 1 rue de la Mairie – 11540 Roquefort-des-Corbières – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque « L'Améric » et « Les Murtres »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

Les communes concernées sont :

- Roquefort-des-Corbières, La Palme, Caves, Feuilla, Fraissé-des-Corbières, Villesèque-des-Corbières, Portel-des-Corbières, Sigean et Port-la-Nouvelle.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Roquefort-des-Corbières – 1 rue de la Mairie :

- mardi 10 mai 2022 de 09h à 12h,
- lundi 23 mai 2022 de 15 h à 18h,
- mercredi 08 juin 2022 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Roquefort-des-Corbières ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/3008>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

La personne responsable du projet est M. Semir CHAHED – Directeur développement France de la société « DHAMMA ENERGY DEVELOPMENT » – 4 avenue du Maréchal Foch – 95100 ARGENTEUIL. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à M. Pascal OBERLING – chef de projet - mobile : 0682 197 738 @ : [poberling@dhammaenergy.com](mailto:poberling@dhammaenergy.com)

Richard FORMET  
Commissaire enquêteur

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : projet de création d'une centrale photovoltaïque  
au sol aux lieux-dits L'AMERIT et LES MURSES de Jossé  
par la Société DHAMMA ENERGY DEVELOPPEMENT

## Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° \_\_\_\_\_ en date du 11 août 2022 de

M. le Maire de : \_\_\_\_\_

M. le Préfet de : de l'ARDÈNE

## Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M. Richard FORMET qualité officier du bureau de

Membres titulaires : M. \_\_\_\_\_ qualité gendarme à la

M. \_\_\_\_\_ qualité retraite

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Membres suppléants : M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 10 mai 2022 au 08 juin 2022

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : Mairie de ROQUEFORT DES CORBIÈRES

Autres lieux de consultation du dossier : Site internet des Maires de l'ÉAS de l'arr.

## Registre d'enquête :

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir

les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

## Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Mairie de ROQUEFORT

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

## Réception du public par le commissaire enquêteur :

les Mardi 10 mai 2022 de 09h00 à 12h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les Jeudi 23 mai 2022 de 15h00 à 18h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les Mercredi 08 juin 2022 de 14h00 à 17h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

**Richard FORMET**  
Commissaire enquêteur

Vn  
P

## Observation n°4 (Web)

Par CHRISTIAN CREPEAU  
Déposée le 1 juin 2022 à 18 h57  
Au nom de l'Association ECCLA (Narbonne)

La demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune aux lieux-dits « L'Améric » et « Les Murtres » à Roquefort-des-Corbières, bien que de taille réduite, s'étend sur

[Lire plus](#)

---

## Observation n°3 (Web)

Déposée le 10 mai 2022 à 19 h42  
Cette observation est prise en compte mais n'est pas visible car elle comprend des propos considérés comme non publiables.

---

## Observation n°2 (Web)

Par Jean claude Piquemal  
Déposée le 10 mai 2022 à 19 h35  
Très bon pour l'écologie , ne gêne en rien la faune et la flore .Entièrement conquis par cette idée.

---

## Observation n°1 (Web)

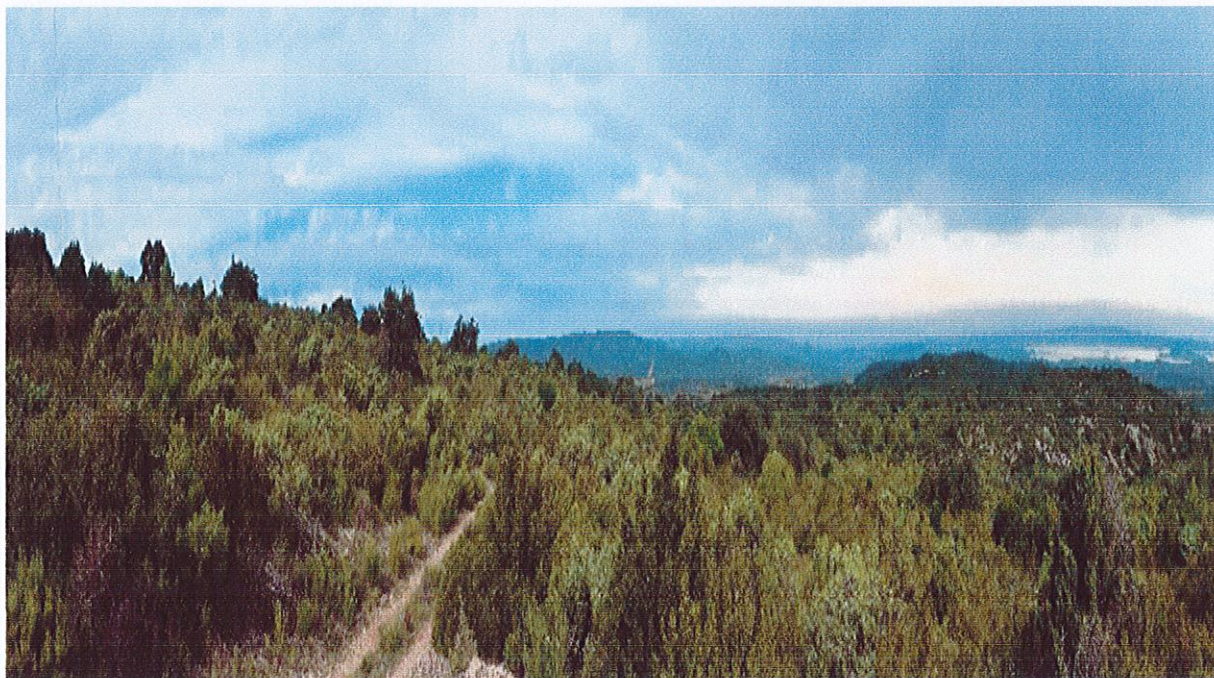
Par Michel Durant  
Déposée le 10 mai 2022 à 16 h12  
Très bon pour l'écologie , ne gêne en rien la faune et la flore . Très bonne idée

---



10/06/22

## **PROCES VERBAL DES OBSERVATIONS**



**Commissaire enquêteur : Richard FORMET**

**Destinataire : Maitre d'ouvrage DHAMMA ENERGY DEVELOPMENT**

### **Références :**

- arrêté Préfectoral du 11 avril 2022 (ouverture de l'enquête publique)
- demande de permis de construire N° 011 322 20 L0011 de DHAMMA ENERGY DEVELOPMENT
- décision N° E 22000022/34 du TA de Montpellier (désignation du commissaire enquêteur)

### **Objet de l'enquête :**

Demande de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de Roquefort des Corbières aux lieux-dits « l'Americ » et « Les Murtes ».

### **Caracteristiques du projet :**

Le projet de parc photovoltaïque au sol de Roquefort-des-Corbières, d'une puissance totale d'environ 5 MWc sera composé de 9334 panneaux photovoltaïques d'environ 540 Wc unitaire, sur une surface globale de 6,7 ha

### **Ce Procès verbal de synthèse contient les observations formulées :**

**-Par le public sur le registre des observations** : deux (2) observations déposées par écrit sur le registre mis à la disposition du public en Mairie de Roquefort des Corbières pendant toute la durée de l'enquête.

**-Par internet sur le registre dématérialisé** : mis à disposition du public, et géré par la société « Préambules » sur lequel ont été déposées 4 observations.

A noter qu'aucune lettre n'a été adressée au commissaire enquêteur par voie postale ou autre.

**Rappel** : art R 123-18 du code de l'environnement :

*Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses réponses aux observations .*

---

### **SYNTHESE DES OBSERVATIONS :**

**Ecrites sur le registre en mairie: 2**

Observation	Synthèse des observations	Réponse du maitre d'ouvrage.	Commentaires du Commissaire enquêteur
1	<i>Mr et Mme MONSEU Mas Rojac qui déclarent avoir reçu du commissaire enquêteur des réponses aux questions qu'ils se posaient sur le projet .</i>		Sans objet
2	<i>Mr POMMEPUY Daniel dit que le dossier mis à disposition du public qu'il a consulté en mairie est le fruit d'un travail remarquable avec en son centre , le souci écologique .</i>		Pas de commentaire

Ecrites sur le registre dématérialisé :4

Observation	Synthèse des observations	Réponse du maitre d'ouvrage.	Commentaires du Commissaire enquêteur
1	<b>Michel DURAND , Favorable, trouve l'idée du projet bonne car ne gêne en rien la faune et la flore et l'estime bon pour l'écologie</b>		Sans commentaire
2	<b>jean Claude PIQUEMAL favorable comme observation précédente et se dit conquis par cette idée</b>		Sans commentaire
4	<b>Christian CREPEAU au nom de l'association ECCLA ( Narbonne) dit que l'association est défavorable au projet car bien que de taille réduite se trouve sur d'anciens terrains agricoles en voie de revégétalisation et concerne le domaine vital de plusieurs espèces animales à fort enjeu . Estime par ailleurs que la commune dispose déjà de nombreuses installations liées aux énergies renouvelables de sorte que sa contribution à l'effort national à cet égard est très satisfaisante et suffisante pour le moment. Estime que les effets cumulés de toutes ces installations avec le projet ne sont examinés. Regrette enfin que le porteur de projet a décidé de réaliser une étude d'incidence sommaire et de ne pas demander une DEP.</b>		Cette observation impose une réponse argumentée du Maitre d'ouvrage

 A noter que l'observation N°3 a été écartée car ne concernait manifestement pas le projet.

Remis au Maitre d'ouvrage le : par courriel le 10 juin 2022

Retour au commissaire enquêteur par ~~courriel~~ le : 13/06/2022

Signatures : MO

CE

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop at the end and a vertical stroke intersecting it.

Association ECCLA  
Monsieur CREPEAU

Argenteuil, le 13 Juin 2022.

Cher Monsieur,

Je fais suite aux observations que vous avez déposées dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol de 5 MWc aux lieux-dits « L'Améric » et « Les Murtres » à Roquefort-des-Corbières.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous nos réponses à ces observations :

Observation :

*« La demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune aux lieux-dits « L'Améric » et « Les Murtres » à Roquefort-des-Corbières, bien que de taille réduite, s'étend sur d'anciens terrains agricoles en voie de revégétalisation. Il concerne le domaine vital de plusieurs espèces de rapaces, dans des zones à fort enjeu pour des chiroptères, des reptiles et d'autres espèces. »*

Réponse Plénitude :

Le parc photovoltaïque occupera une surface clôturée de 6,7 ha au sein de laquelle 2,4 ha seront couverts par des modules photovoltaïques. Si la zone d'implantation est en cours de re végétalisation, elle est toutefois initialement dégradée. Elle est actuellement clôturée et utilisée comme réserve de chasse.

Par ailleurs, l'installation d'un parc photovoltaïque ne constitue pas une artificialisation totale du milieu, les parcs de ce type restant des espaces semi-naturels utilisables par un grand nombre d'espèces végétales et animales, y compris patrimoniales.

C'est ensuite tout l'objet de l'étude d'impact que de quantifier, une fois les enjeux identifiés, les impacts résiduels du projet suite à l'application d'une séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC). Une séquence ERC détaillée et adaptée est bien proposée dans la partie 6 de l'étude d'impact, dont les principales mesures sont rappelées ci-dessous :

- Evitement : Près de 85% de la zone d'étude initiale est évitée (la surface initiale de 46 est réduite à 6,7 ha), ainsi que certaines zones d'enjeux au sein de l'emprise clôturée (environ 1,5 ha de garigue plus dense au Nord et Sud du site et les abords du fossé central).
- Réduction : 11 Mesures de réduction sont proposées (respect du calendrier écologique, comblement d'ornières, maintien de zones de prairies et bosquets au sein du parc, maintien de poches arbustives au sein des OLD, etc.)



- Compensation, Accompagnement et Suivi : L'analyse des impacts du projet conclut à l'absence de besoin de mesures de compensations ; des mesures d'accompagnement et suivi ambitieuses sont toutefois prévues pour l'ensemble des taxons à enjeux comme la création de mares à amphibiens, de gîtes à reptiles, de garenne et de gîtes à chiroptères, ainsi que suivi environnemental en phase chantier et exploitation.

Cette séquence ERC conclut dès lors à des impacts résiduels faibles.

**Observation :**

*« Par ailleurs la commune de Roquefort des Corbières dispose déjà de nombreuses installations liées aux énergies renouvelables : photovoltaïque (Pla de Roque, Gasparet, le Brugassa) et éolien (Cambouisset), de sorte que sa contribution à l'effort national en faveur des énergies renouvelables est très satisfaisant et ne semble pas exiger des efforts supplémentaires pour le moment. »*

**Réponse Plénitude :**

S'il faut saluer la contribution de la commune de Roquefort des Corbières en termes de développement d'énergie renouvelable avec 17 MWh solaires et 11,5 MWh éoliens provenant des parcs déjà installés, il nous semble non pertinent et contraire aux objectifs nationaux de développement des énergies renouvelables (historiquement non atteints) de limiter le développement de nouveaux projets aux communes n'ayant pas encore d'installations renouvelables sur leur territoire. Nous considérons que tout projet présentant des impacts limités, comme le projet que nous portons, mérite d'être développé, participant à la transition énergétique et contribuant à résorber les effets de la crise énergétique actuelle.

**Observation :**

« Du reste, les effets cumulés de ces installations avec l'installation projetée ne sont pas examinés. »

**Réponse Plénitude :**

L'analyse des effets cumulés avec d'autres projets est bien présentée en Partie 5 de l'étude d'impact conformément à l'article R122-5 du Code de l'environnement.

Avec un projet de seulement 6,7 ha, le risque d'effets cumulés est grandement atténué. Ramené à la surface communale (4 540 ha), ceci reste négligeable (0,13 % de la commune).

Les centrales photovoltaïques du Brugassa et Gasparets situés à moins d'1km du projet totalisent une surface de 17 ha sur d'anciennes friches agricoles d'enjeux environnementaux faibles. Aucun effet négatif n'est attendu vis-à-vis du milieu physique (sol et sous-sol, eaux souterraines et superficielles) ainsi que le milieu humain (effets mêmes positifs sur l'économie locale et contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du mix énergétique français). Concernant le milieu naturel, le seul impact cumulable concerne la réduction du domaine de chasse des espèces d'avifaunes. La surface cumulée impactée (24 ha environ) reste toutefois toujours marginale vis-à-vis du domaine de chasse des rapaces. Enfin, la



proximité des parcs photovoltaïques limite le mitage potentiel du paysage. Le site est également largement enclavé et les impacts visuels sont faibles à nuls à toutes les échelles.

Les parcs de Pla de Roque et de Cambouisset sont situés à plus de 6 km du site d'implantation, les impacts cumulés étant négligeables à cette distance.

**Observation :**

« Enfin Eccla regrette que le porteur de projet ait décidé de réaliser une étude d'incidence NATURA2000 sommaire et n'approuve pas sa décision de ne pas demander de DEP. »

**Réponse Plénitude :**

La partie 8 de l'étude d'impact présente l'évaluation des incidences du projet sur les trois sites Natura 2000 les plus proches, tous situés toutefois à plus de 2,5 km de la zone d'implantation.

De par la distance et la topographie locale, les liens écologiques entre le projet et les sites Natura 2000 ne sont possibles que pour des rapaces à large domaine de prospection alimentaire. L'incidence du projet consiste en la perte d'habitat de chasse pour ces rapaces dont le domaine de prospection alimentaire couvre plusieurs dizaines à centaines d'hectares. Le projet n'est donc pas de nature à porter une incidence significative, tout au plus très faible à faible sur l'état de conservation des populations de rapaces de la ZPS. Une analyse des incidences plus approfondie n'est dès lors pas jugée nécessaire.

L'absence de demande de dérogation concernant les espèces protégées nous apparaît enfin justifiée et cohérente avec la conclusion d'impacts résiduels faibles du projet suite à l'application de la séquence ERC détaillée plus haut.

Nous espérons que ces éléments sauront répondre à vos observations.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Alexis Barnabe, Chef de projet.



## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Michel JAMMES , maire de la commune de SIGEAN

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique portant sur la demande de permis de construire d’une centrale photovoltaïque au sol d’une puissance supérieure à 250 KWe sur la commune de Roquefort-des-Corbières aux lieux-dits « L’Améric » et « Les Murtres » , déposée par la société « DHAMMA ENERGY DEVELOPMENT » .

Cet avis a été affiché à compter du 10 mai 2022  
et pendant toute la durée de l’enquête, soit 30 jours consécutifs, du 10 mai 2022 au 08 juin  
inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à SIGEAN, le 09 juin 2022

Le maire  
Michel JAMMES







Roquefort des Corbières le 08 juin 2022

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Luc CASTAN, agissant en qualité de Maire de la Commune de Roquefort des Corbières, certifie que l'avis d'enquête publique portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250KWe sur la Commune de Roquefort des Corbières aux lieux-dits « L'Améric » a été affiché dans les conditions prévues par l'arrêté.

Pour servir et valoir ce que de droit.



Département de l'Aude  
Mairie de CAVES  
11510



Tél. : 04 68 45 71 71  
Fax : 04 68 45 65 07  
contact@mairie-caves.fr

République française  
Liberté-Egalité-Fraternité

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Bernard DEVIC,

Maire de la commune de Caves,

Certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique relative **au projet de création d’une centrale agrivoltaïque au sol, sur la commune de Roquefort-des-Corbières (AUDE) au lieu-dit « L’Améric » et « Les Murtres » déposé par la société « DHAMMA ENERGY DEVELOPMENT »** portant sur le projet de **demande de permis de construire d’une centrale photovoltaïque** sur le territoire de la commune de **Roquefort-des-Corbières**.

Cet avis a été affiché à compter du **15 avril 2022**, et pendant toute la durée de l’enquête, soit **57 jours** consécutifs, du **15 avril 2022** au **10 juin 2022** inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Caves, le 13 juin 2022  
Le Maire,  
Bernard DEVIC

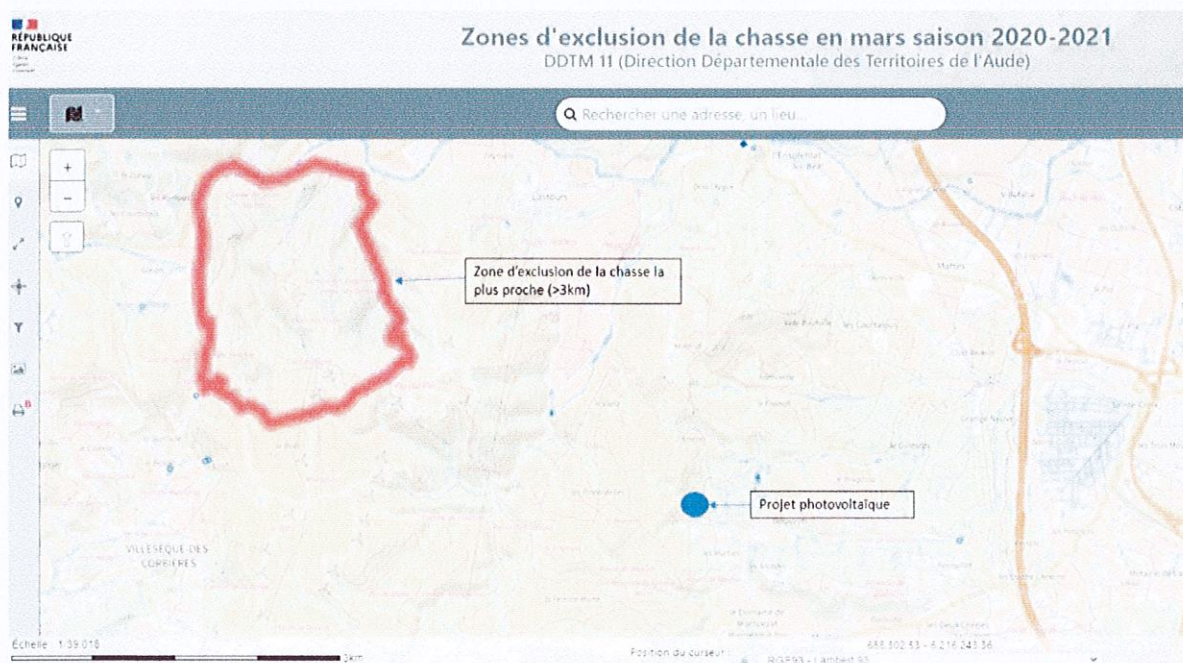


## ANNEXE

### Zones d'exclusion de la chasse

Le plan ci-dessous est extrait de l'Arrêté n° DDTM-SUEDT-UFB-2021-010 de la Préfecture de l'Aude modifiant l'arrêté relative à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2020-2021, incorporant l'importance de prendre en compte la perturbation en période de nidification et de reproduction d'espèces d'intérêt communautaire dans le département de l'Aude des espèces suivantes : Aigle royal, Aigle de Bonelli, Vautour percnoptère et Gypaète barbu. La cartographie des zones d'exclusion de la chasse est disponible au lien suivant :

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=e8a4bddc-9140-46a9-89df-582d777ae281>



La zone d'exclusion de la chasse la plus proche est située à plus de 3km du projet photovoltaïque.

DU



richard FORMET &lt;rifor88@gmail.com&gt;

## Questions rapport Roquefort des Corbieres

1 message

Alexis Barnabe <alexis.barnabe@eniplenitude.es>  
À : richard FORMET <rifor88@gmail.com>

23 juin 2022 à 15:35

Bonjour M.Formet,

Veillez trouver ci-dessous les réponses à vos questions de ce jour :

Investissement : Les couts d'investissements sont très variables en ce moment, mais une estimation actuelle est autour de [4 Millions€- 4.5Millions€]

Location des terrains : Environ 17 000€/an. Le propriétaire privé du terrain est M.Argence.

Emplois en phase de Construction : Environ 40 personnes sur 6/8 mois

Emplois en phase d'exploitation : La centrale génèrera des emplois via la maintenance, la gestion administrative, la sécurité et l'entretien (pastoral) de la centrale. Une centrale de cette taille devrait générer environ 3 Emplois Equivalent Temps Plein dont 2 locaux.

Changement de nom : Vous trouverez ci-joint l'Acte sous seing privé du 4 Avril 2022 décidant du changement de nom de la société Dharma Energy Development en « Eni Plenitude Renewables France ».

Bien cordialement,

Alexis Barnabe

Alexis Barnabe

Project Development France

Tel. +33 6 30 57 44 58 / +34 91 781 79 03

Glorieta de Quevedo 9, planta 6

28015 Madrid





Sylvie Tesquié dialogue avec les élèves.

C'est avec enthousiasme que les élèves de CM1/CM2 de l'école de Prat-de-Cest ont reçu la visite de la présidente de l'association des donneurs de sang de Bages, Sylvie Tesquié. Cette rencontre faisait suite à toute une séquence de travail sur la circulation du sang. Le but de la rencontre était

de sensibiliser les élèves au don du sang, de parler de ce beau geste de solidarité qui sauve des vies. Pour rappel, 10 000 poches de sang sont nécessaires chaque jour en France ! Rappelons que la prochaine collecte de sang aura lieu à l'Espace Daudé à Bages le **vendredi 24 juin**.

*C'INDÉPENDANT - Vendredi 20/05/2022*

## Roquefort-des-Corbières AU PIED DE SAINT-MARTIN

### ● LISTES ÉLECTORALES

**Vendredi 20 mai**, révision des listes électorales en mairie, ouvert au public à partir de 16 h 30.

### ● MARCHÉ AUX FLEURS

**Samedi 28 mai**, marché aux fleurs dans la cour de l'école organisé par l'association des parents d'élèves (APE) et tombola.

### ● CENTRE DE LOISIRS

Pour les enfants inscrits au centre de loisirs de La Franqui durant cet été, une garderie sera mise en place sur l'accueil de loisirs de Roquefort-des-Corbières dans les locaux de l'école de 7 h 30 à 8 h 30 et de 18 heures à 18 h 30. Les inscriptions se font au ODCVL avant le 31 mai pour l'ensemble des prestations, garderie et journée. Le centre est ouvert aux enfants dès 3 ans et sera ouvert **du 8 juillet au 26 août**. Renseignements

au 04 68 45 79 64.

### ● ÉCOLE

Les inscriptions à l'école se font en mairie ; apporter la fiche d'inscription (en mairie ou sur le site internet) et les pièces demandées.

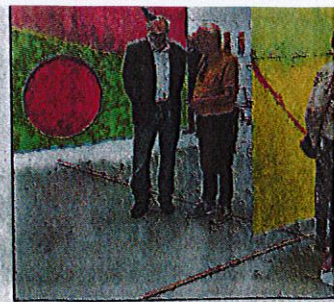
### ● CIMETIÈRE

Les horaires sont les suivants : l'été de 6 à 21 h et l'hiver de 8 à 18 heures.

### ● ENQUÊTE PUBLIQUE

**Jusqu'au 8 juin** à la mairie a lieu une enquête publique portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 kWc aux lieux-dits L'Americ et Les Murtres déposée par la Dhamma Energy Développement : permanences à la mairie par le commissaire enquêteur Richard Formet **lundi 23 mai de 15 à 18 heures** et **mercredi 8 juin de 14 à 17 heures**.

Coniques pour monder de couleurs l'Espace Roger-Broncy, durant les mois de mai et juin.



C'est devant une assistance nombreuse et captivée que Paule Marin, maire adjoint déléguée à la culture, a présenté l'artiste lors du vernissage le vendredi 7 mai. Germain Roesz, est un peintre plasticien, poète, né à Colmar. Il a enseigné la pratique, la théorie et les sciences des arts à l'université de Strasbourg. « L'exposition est née d'une observation du lieu, d'une prise en compte de la situation de la ville, le port, la mer, la lumière et le vent. Le lieu est grand et haut. Imaginons la peinture comme l'espace même de la déambula-

À gauche Germain Roesz, devant tion des regardeurs, des visiteurs. Je cherche une confrontation physique avec la peinture avec la lumière. La peinture qui touche le sol crée un déplacement ondulatoire. Douze toiles libres suspendues, recto verso de 4 m de haut, qu'il faut contourner et dont il faut garder en mémoire ce qu'on vient de voir de l'autre côté. Face au Vent, et

## Portel-des-Corbières Un geste pour l'environnement

Samedi dernier, quelques volontaires se sont motivés et déplacés pour donner un coup de nettoyage dans notre beau village, sous l'impulsion du Grand Narbonne et de la mairie. Ils sont ainsi partis de la vieille église des Oubiels, puis vers le skatepark et le boulodrome pour finir à la mairie, avec une collation bien méritée. Afin d'animer, aussi, de façon ludique cette journée, le Grand Narbonne avait édité un quiz à l'attention des enfants mais aussi des adultes pour les sensibiliser encore, à la préservation de la nature. Un cadeau leur a ensuite été of-



Le groupe de bénévoles pour le... fert, sous forme d'un petit p en papier recyclé et recyclable contenant quelques graines

**SAMEDI 21 MAI à 21H30**  
AU STELSIA CASINO PORT-LA-NOUVELLE

*Les Woodhouses*  
**EN CONCERT**

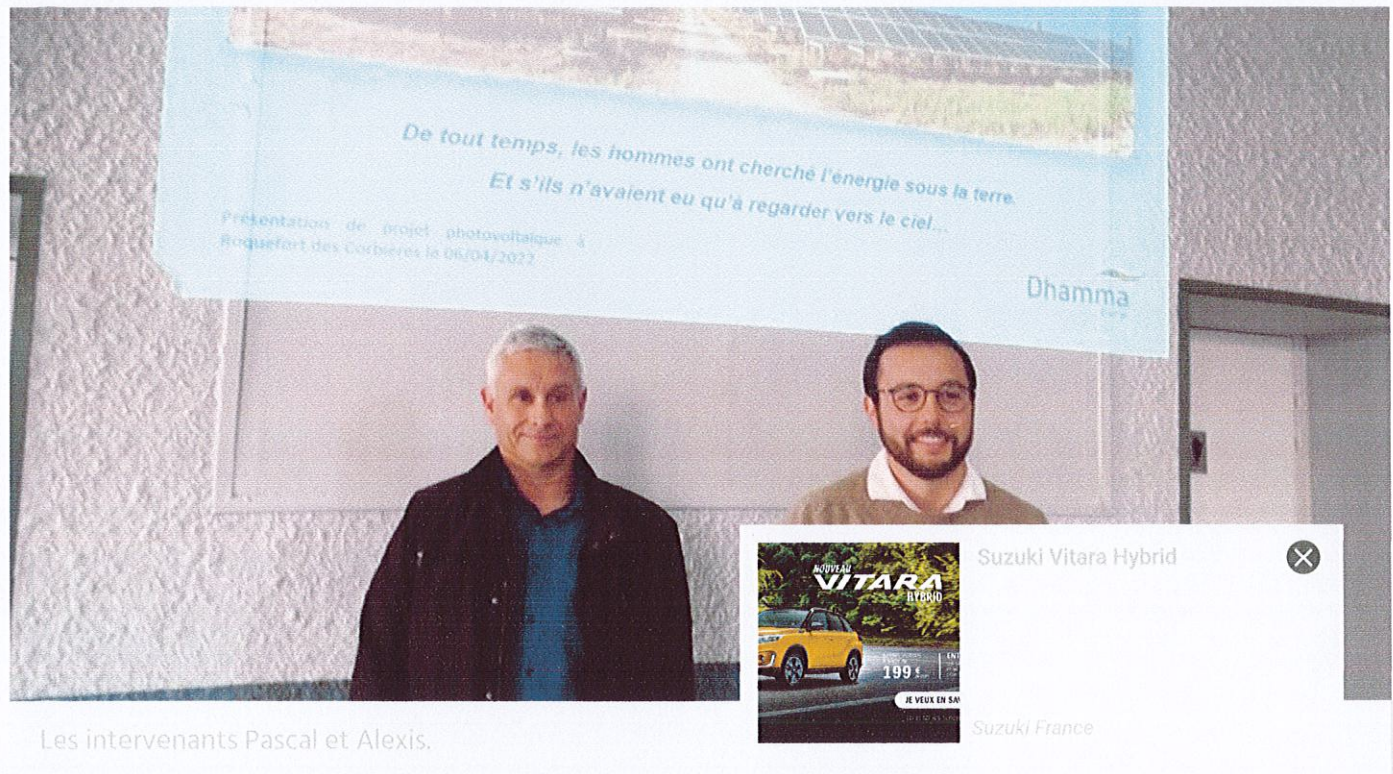
## Les Chorales de la Berr...



**Caves**

[Accueil](#) > [Actu](#) > [Environnement](#)

## Un projet photovoltaïque au lieu-dit Les Murtres à Roquefort-des-Corbières



Les intervenants Pascal et Alexis.

### Environnement, Roquefort-des-Corbières

Publié le 24/04/2022 à 22:32

Le 6 avril, s'est tenue une réunion d'information concernant un projet de centrale photovoltaïque avec l'entreprise Plénitude ex-Dhamma Energy. Le projet est situé sur la commune de Roquefort-des-Corbières, en limite de Portel-des-Corbières, lieu-dit Les Murtres. Il occupera une surface de 6,7 ha, situé sur une friche viticole non exploitée depuis plus de 30 ans.

La centrale de 5,04MWc (9 330 panneaux) produira 7 581 MWh par an, couvrant le besoin électrique de 1 100 habitants, soit la population de Roquefort. Le projet générera 25 000 €/an de fiscalité au profit du département et de l'EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) et une taxe d'aménagement d'environ 11 000 €.

### Financement participatif

Un financement participatif local sera proposé aux habitants du département. Des offres préférentielles de contrat de fourniture d'électricité seront également ouvertes aux habitants de Roquefort ainsi que des communes limitrophes. Des mesures écologiques seront mises en œuvre telles que la création de gîtes à reptiles pour le lézard ocellé, l'installation d'une colonie de lapin de garenne pour les grands rapaces, la pose de gîtes artificiels en faveur des chiroptères, ainsi que de mares pour les amphibiens.

09/05/2022 20:00

Un projet photovoltaïque au lieu-dit Les Murtres à Roquefort-des-Corbères - indépendant.fr

Le site ne présente aucune visibilité avec les habitations, les bâtiments patrimoniaux, l'autoroute ou les sentiers de randonnée. Le projet tombe à point nommé dans le contexte d'urgence climatique et géopolitique. D'une part, le dernier rapport du Giec précise qu'il ne nous reste que 3 ans pour éviter les effets les plus dévastateurs du changement climatique. La centrale pourrait être mise en opération dès 2023. D'autre part, comme l'a dit le 9 mars 2022, Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie : "La bonne réponse au choc énergétique que nous connaissons aujourd'hui, c'est l'indépendance énergétique totale de la France et de l'Union européenne dans les dix années qui viennent". La veille, la Commission européenne préconisait aux États membres de considérer le développement des ENR comme un intérêt public supérieur et d'alléger les procédures administratives.



ENI PLENITUDE RENEWABLES FRANCE S.A.S.  
4 Avenue du Maréchal Foch  
95100 Argenteuil  
FRANCE  
renovables@eniplenitude.es

Préfecture de l'Aude  
Monsieur le Préfet Thierry Bonnier  
52 Rue Jean Bringer  
11000 Carcassonne

Argenteuil, le 13 juin 2022

**Objet : Développement d'un parc photovoltaïque de 5 MWc sur la commune de Roquefort-des-Corbières**

Monsieur le Préfet,

Notre société, Plénitude, anciennement Dharma Energy, développe des projets photovoltaïques en France depuis 2008 et y exploite plus de 120 MW d'actifs solaires.

Nous développons depuis 2018 sur le territoire de la commune de Roquefort-des-Corbières un projet de parc photovoltaïque de 5 MWc occupant 6,7 ha sur un terrain classé destiné à l'accueil de champs solaires ou photovoltaïques (As) à l'urbanisme de la commune. Roquefort fait partie du Grand Narbonne.

Nous avons déposé une demande de permis de construire (PC 011 322 20 L0011) en août 2020. L'instruction de cette demande nous a amené à modifier le projet pour satisfaire au mieux les exigences des services instructeurs. En particulier, sa taille a été réduite de 85% entre le projet initialement prévu et la dernière version du dossier de PC. Une version consolidée du dossier de demande de PC a été déposée le 10 février 2022. Elle sert de référence pour l'enquête publique qui s'est déroulée du 10 mai 2022 au 08 juin 2022.

Nous avons reçu le 15 février 2022 un avis de la DREAL qui conclut que le site présente des enjeux très forts en matière d'avifaune, forts en matière de reptiles, de chiroptères et d'habitats et que ces enjeux rendent nécessaires le dépôt d'une demande de dérogation concernant les espèces protégées.

Cette conclusion de la DREAL est en opposition avec les conclusions d'impacts modérés sur ces espèces présentées dans l'étude d'impact réalisée par un bureau spécialisé compétent et reconnu. Ces conclusions font suite à un nombre de prospections spécifiques à ces espèces allant au-delà des standards habituels. La prescription nous paraît démesurée du fait de l'implantation du projet sur une friche agricole historiquement dégradée écologiquement et sur une surface très faible au regard des habitats des espèces de rapaces. Le site est d'ailleurs situé à plus de 3 km des zones d'exclusion de chasse identifiées par la préfecture de l'Aude pour les campagnes 2020 - 2021 et 2021 - 2022 visant à protéger les zones de nidification de l'Aigle de Bonelli, l'Aigle Royal, le Vautour percnoptère et le Gypaète Barbu (Voir Annexe).

Les parcs photovoltaïques au sol de ce type ne constituent pas une artificialisation totale du milieu et restent des espaces semi-naturels utilisables par un grand nombre d'espèces végétales et animales, y compris patrimoniales.





ENI PLENITUDE RENEWABLES FRANCE S.A.S.  
4 Avenue du Maréchal Foch  
95100 Argenteuil  
FRANCE  
renovables@eniplenitude.es

De plus, une large séquence ERC (Eviter – Réduire – Compenser) a été proposée dans l'étude d'impact intégrant notamment :

- Une réduction de la taille initiale du site de plus de 85% (de 46 ha à 6,7 ha),
- La réduction de la zone d'implantation au sein du site pour éviter les zones boisées d'enjeux avifaune et chiroptères ainsi que les zones d'habitats de reptiles et d'amphibiens,
- Un ensemble de mesures d'accompagnement visant à favoriser les espèces protégées sur la zone tels que la création de gîtes à reptiles pour le Lézard ocellé, l'installation d'une colonie de Lapin de garenne pour les grands rapaces, la pose de gîtes artificiels en faveur des chiroptères, ainsi que de mares pour les amphibiens.

Enfin, ce projet est compatible avec les documents d'urbanismes en vigueur, ne possède aucune co-visibilité avec des habitations ou des éléments patrimoniaux et touristiques et sera facilement raccordable au réseau électrique.

Il consiste en l'une des réponses les plus efficaces aux enjeux de la transition énergétique et permettra de produire une électricité compétitive dans un contexte d'approvisionnement énergétique critique et de prix de l'énergie historiquement haut. Selon le Ministre de l'économie « La bonne réponse au choc énergétique que nous connaissons aujourd'hui, c'est l'indépendance énergétique totale de la France et de l'Union européenne dans les 10 années qui viennent. » (Bruno Le Maire, 09/03/2022). Cette déclaration est en ligne avec la récente proposition de directive de la Commission Européenne visant à considérer les énergies renouvelables comme d'intérêt public majeur et d'alléger leurs procédures administratives d'autorisations (18/05/2022).

La centrale photovoltaïque pourrait être mise en exploitation dès 2023 et produire l'équivalent de la consommation électrique de la commune de Roquefort des Corbières. La réalisation d'une demande de dérogation espèces protégées sans impacts avérés retarderait considérablement cette échéance et remet en cause la faisabilité du projet.

Nous souhaiterions avoir l'opportunité de vous présenter en préfecture ce projet afin de défendre ses atouts.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de nos sentiments respectueux.

Sémir Chahed,  
Directeur du développement